

Le non de Bruxelles à la Suisse est «définitif»

LIBRE CIRCULATION Richard Jones, ambassadeur de l'UE à Berne, met les points sur les i.

La Suisse devra probablement dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu avec l'Union européenne suite à l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse». Ce scénario, que veut éviter le Conseil fédéral, se précise avec la réponse de la haute représentante de l'Union européenne (UE) pour les Affaires extérieures, Catherine Ashton, et les déclarations de l'ambassadeur de l'UE à Berne, Richard Jones, au «Matin Dimanche».

Dans sa lettre adressée au «Dear President Burkhalter», reçue vendredi, Catherine Ashton réaffirme que «des limites quantitatives et des quotas combinés à une préférence pour les citoyens suisses seraient en contradiction fondamentale avec l'objectif de la libre circulation» et conclut que l'UE «n'est pas en position d'accepter votre proposition (ndlr: renégocier l'ALCP)».

La haute représentante ajoute que «la Commission et le Service des Affaires extérieures restent cependant à votre disposition pour toute discussion sur les problèmes pratiques liés à la mise en application de l'accord». Le commentateur bernois de la RTS y a vu une porte entrouverte à la négociation. Interrogé par cette chaîne, Didier Burkhalter a entretenu le flou. «Il y a ici une divergence avec la Suisse, on peut la discuter. Est-ce qu'on pourra véritablement entrer quand même un jour en négociation sur ces points? Après cette lettre, on a évidemment l'impression que ce ne sera pas possible, mais ça n'empêche pas de chercher la meilleure solution», a-t-il déclaré.

«Pierre angulaire»

Richard Jones, lui, ne laisse guère planer le doute. La réponse de l'Union européenne est «définitive», déclare-t-il au «Matin Dimanche»: «L'UE avait déjà clairement exposé sa position avant et après le vote du 9 février. Elle n'a pas changé de position depuis. Le principe de la libre circulation des personnes est une des quatre libertés du marché intérieur

européen et la pierre angulaire du système des accords bilatéraux qui offre à la Suisse un accès privilégié à ce marché intérieur.»

L'ambassadeur de l'UE à Berne répond aussi indirectement aux interviews données par Christoph Blocher, qui a reproché à Bruxelles de «violier le droit» en refusant de renégocier l'ALCP, se référant notamment à son article 18. Celui-ci stipule notamment que «si une partie contractante désire une révision du présent accord, elle soumet une proposition à cet effet au Comité mixte».

«Quel propriétaire le ferait?»

«Comme tout contrat de droit privé ou public, l'ALCP entre l'UE et la Suisse contient une clause de révision, répond Richard Jones. Comme pour tout contrat, les modifications doivent être approuvées par les deux parties. Et il n'existe aucune obligation de répondre positivement à toute demande de révision et d'entrer dans des négociations réclamées par l'une des parties. Dans le cas concret, il s'agirait de remettre en cause le principe même de la libre circulation des personnes en introduisant des quotas et de la préférence nationale. (...) C'est comme si, ayant signé un contrat de bail, le locataire demandait au propriétaire de le transformer en un contrat de prêt. Rien n'empêche le locataire de soumettre une telle demande, mais le propriétaire n'est pas obligé d'entrer en matière, et la plupart ne le feraient sans doute pas.»

A noter que l'analyse de Richard Jones est partagée par Thomas Cottier et Rainer Schweizer, deux spécialistes du droit européen interrogés par le *Tages-Anzeiger*.

Accord sur «Horizon 2020»

Dans un registre plus positif, la Confédération et l'Union européenne se sont entendues sur la participation suisse au programme «Horizon 2020», a annoncé hier le Département des affaires étrangères, précisant que les discussions au niveau technique sont achevées. L'accord sur «Horizon 2020», concernant la recherche scientifique, avait été gelé par l'UE après le vote du 9 février.

J.-C. P.



La Suisse est à la traîne de ses voisins, avec seulement 1% d'électricité d'origine solaire. Tout pourrait s'accélérer en 2015. Car/Eckelt/Keystone

L'aide au solaire devient plus facile. Et les sous?

SUBVENTION L'aide fédérale simplifiée séduit. Reste à diminuer la liste d'attente.

Jean-Claude Pécelet

jean-claude.pecelet@lematindimanche.ch

Depuis avril, les petites installations solaires (jusqu'à 10 kW) peuvent être payées jusqu'à 30% de l'investissement par la Confédération. Cette aide unique, plus simple que l'ancien système de rachat du courant au prix coûtant (RPC), semble séduire. Agena et Solstis, deux des principaux installateurs romands, enregistrent dans ce segment une augmentation de la demande de 30 à 50%. Swissgrid, qui centralise les dossiers pour toute la Suisse, en a reçu 1200 nouveaux en juin, un record situé 20% au-dessus de la moyenne mensuelle.

Le solaire décolle-t-il enfin, après le premier essai raté de Berne? Les privés qui avaient déposé une de-

mande pour la RPC se sont retrouvés sur une liste d'attente comptant, fin juin, 20 000 petits projets, beaucoup attendant une décision depuis plus de quatre ans! S'il fallait honorer aujourd'hui toutes ces demandes transformées en subvention unique, il en coûterait 260 millions de francs à la Confédération – un argent que Swissgrid n'a pas. Mais, ajoute son porte-parole Andreas Schwander, Swissgrid peut débloquer 70 millions de francs cette année pour des petites installations, de quoi financer environ 2000.

Cela ne diminue guère la montagne de dossiers en suspens. Andreas Schwander en convient mais assure que «ça va marcher beaucoup plus vite». L'appareil administratif – plus de 120 personnes – pour traiter les demandes est en place. Par ailleurs, l'augmentation à 1.50 ct./kWh du supplément prélevé sur la consommation électrique des ménages va fortement augmenter les moyens fi-

nanciers. Andreas Schwander évoque un délai d'attente réduit à un ou deux ans maximum dès l'année prochaine.

A la subvention fédérale s'ajoute la déduction fiscale que peuvent faire les particuliers pour des travaux augmentant la valeur de l'immeuble. Au final, un ménage de quatre personnes peut envisager une quasi-autonomie en eau chaude et électricité avec une mise de fonds de 10 000 francs, amortissable en six à dix ans.

D'autres mesures vont stimuler l'énergie solaire. La Ville de Neuchâtel a annoncé ce mois qu'elle ajoute sa propre aide – 1000 francs par kW installé – à la subvention fédérale. Le Valais a mis en consultation un projet de loi assouplissant la procédure d'autorisation de construire. Sur tout, la nouvelle loi vaudoise sur la construction entrée en vigueur il y a quelques mois impose un pourcentage d'énergie renouvelable pour l'eau chaude et l'électricité de chaque nouvelle construction. ●

La caisse publique menacerait 2800 emplois, selon les assureurs

VOTATION En cas de oui le 28 septembre, les caisses maladie devront biffer une grande partie de leurs postes. «Faux», rétorquent les partisans.

Casse ou pas casse? L'impact d'une caisse publique sur les emplois de l'assurance-maladie ne met personne d'accord. Pour les assureurs, la facture sera salée, alors que les initiants tablent sur une opération blanche.

Les caisses maladie articulent les chiffres de 2800 suppressions de postes plein temps (4000 personnes) si le oui devait l'emporter le 28 septembre. Sur les 12 500 personnes qui sont aujourd'hui actives dans le domaine de l'assurance-maladie en Suisse, 8500 pourraient être récupérées par la caisse publique, mais 4500 d'entre elles seraient mal réparties sur le territoire.

Autrement dit, les employés d'agences externes des grandes caisses devraient payer le plus lourd tribut à l'étatisation de l'assurance de

base, à défaut des grands centres de service sis en Valais (Groupe Mutuel), dans le canton de Vaud (Assura), à Lucerne (CSS), à Zurich (Helsana) et à Berne (Visana). Au final, sur les soixante et une enseignes qui gèrent l'encaissement des primes, seule une dizaine devrait perdurer, sachant qu'elles ne sont que dix-sept à être actuellement actives dans la base et les complémentaires.

Dix ans pour la mise en œuvre

Ces projections sont jugées plausibles par SantéSuisse, même si jusqu'à présent les assureurs ont surtout articulé le chiffre de 5000 emplois touchés par les délocalisations. «Il faut comprendre qu'on parle surtout de postes déplacés, car les 2800 emplois évoqués pourraient en partie être compensés par les fluctuations naturelles du personnel. Des fluctuations à long terme puisqu'on estime qu'il faudrait une dizaine d'années pour mettre en œuvre cette caisse publique», précise Christophe Kaempfer, porte-parole de la faitière SantéSuisse.



Mathieu Fleury, secrétaire de la FRC, promet un jeu à somme nulle. Sabine Papilloud

Le Groupe Mutuel, qui s'est fait cette semaine taper sur les doigts par la FINMA pour des erreurs de gestion dans le domaine des complémentaires, table lui aussi sur de lourdes conséquences sur les emplois. «Nous estimons qu'à terme, sur 1940 emplois, deux tiers des effectifs seraient tou-

chés, une fois que la caisse unique aurait repris toutes les tâches du système existant. Il s'agirait en premier lieu de suppressions de postes ainsi que des déplacements. Les centres de services de Lausanne, de Villars-sur-Glâne et de Zurich seraient évidemment les plus concernés», répond Yves Seydoux, porte-parole du deuxième plus grand assureur du pays.

Chez l'autre grand assureur romand, Assura, on reste très vague. La caisse, qui emploie 1000 collaborateurs sur l'ensemble de la Suisse, dont 659 sur le canton de Vaud, rappelle qu'il n'existe, dans le projet de loi soumis à votation, aucune garantie pour les collaborateurs actuellement actifs dans le domaine de l'assurance-maladie d'être repris dans l'éventuelle organisation de la caisse unique. «Il est difficile de faire une estimation, mais nous nous basons sur l'étude d'Alliance Santé, qui table sur des délocalisations qui toucheraient 5000 personnes», fait savoir Catia Luperto, chargée de communication d'Assura.

Si les chiffres avancés par les assureurs font froid dans le dos, ceux des partisans de la caisse unique reflètent une équation bien plus simple. «C'est vrai, il va y avoir de la casse, mais pas forcément là où l'on pense», tempère Mathieu Fleury, vice-président de la coalition pour la caisse publique et secrétaire général de la Fédération romande des consommateurs. «Le jeu marketing qui découle de la concurrence sera supprimé, alors, oui, il y aura des suppressions d'emplois dans ce domaine. Pareil pour les conseils d'administration. Par contre, tous les employés à la gestion des assurés devraient avoir des possibilités de remplacement», détaille-t-il, avant de promettre, comme les autres initiants, un jeu à somme nulle au final: «Il n'y aura pas de pertes globales dans le domaine car de nouveaux métiers émergeront. Les caisses pourront enfin penser au long terme, à la prévention et à la gestion des maladies chroniques, ce qu'elles ne font pas aujourd'hui.»

Stéphanie Germanier